

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDIANELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FRÉGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Jean-Louis BONAN représenté par Bernard DESTROST - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Jean-Claude DELAGE représenté par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Marie MUSTACHIA représentée par Antoine MAGGIO - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Nathalie PIGAMO représentée par Florence MASSE - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 106-237/16/CM

■ Reprise de la convention d'animation du site Natura 2000 - Plateau de l'Arbois - HN 106-28/04/16 CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le site FR9312009 « Plateau de l'Arbois » est une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne 79-409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux, faisant partie du réseau européen Natura 2000.

La ZPS s'inscrit sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Cabriès, Rognac, Velaux, Ventabren et Vitrolles pour une superficie d'un peu plus de 4 300 ha. Elle abrite 12 espèces nicheuses et 5 espèces hivernantes de l'annexe I de la directive Oiseaux.

Le cortège d'espèces d'oiseaux est globalement typique des collines sèches dites méditerranéennes composées de garrigues, pineraies à Pin d'Alep et zones rocheuses de faible taille. Les ripisylves, plans d'eau et roselières de l'Arc ou du bassin de Réaltor viennent diversifier le cortège d'espèces. Un couple d'Aigle de Bonelli est présent sur le site. Cette espèce très rare (trente couples nicheurs en France), a justifié, à elle seule, la désignation du site.

La ZPS est localisée au cœur du pôle économique et urbain - Marseille-Aix-Étang de Berre -. L'enjeu est de préserver cette coupure verte constituée de milieux et d'espèces remarquables en limitant les menaces liées à un développement non-régulé des activités de pleine nature, à l'évolution des activités rurales traditionnelles (agriculture, chasse, pêche...) et à l'urbanisation.

Désigné ZPS par arrêté ministériel du 27 août 2003, le site a fait l'objet d'une consultation pour l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) par l'Office National des Forêts en 2008. Le DOCOB identifie 5 objectifs de gestion : adapter la gestion du Réaltor aux enjeux ornithologiques du site, assurer une meilleure prise en compte des enjeux ornithologiques dans les activités humaines, maintenir les différents stades de la mosaïque des milieux ouverts et fermés, améliorer les capacités d'accueil du site pour l'avifaune patrimoniale et assurer un suivi scientifique.

Le syndicat intercommunal du massif de l'Arbois (SIMA) a été créé en 1992 pour réaliser les travaux de protection de la forêt contre le risque incendie sur le massif de l'Arbois. Il s'est également positionné en 2008 pour animer les actions du DOCOB du site Natura 2000 « Plateau de l'Arbois ».

Après deux conventions triennales 2009-2011 et 2011-2014, le syndicat a renouvelé pour la période 2014-2017 sa convention d'animation du site Natura 2000 avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Cette convention fixe les missions de l'animateur et le montant de la subvention.

Les missions de l'animateur sont :

- la mise en œuvre de la contractualisation (animation des chartes, contrats et MAEC) ;
- la mise en œuvre des actions non-contractuelles proposées par le DOCOB du site ;
- l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences ;
- l'amélioration des connaissances et du suivi scientifique ;
- des actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- le soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques ;

Signé le 28 Avril 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

- la gestion administrative, financière ;
- l'organisation des comités de pilotage ;
- les mises à jour et/ou révision du DOCOB ;
- le suivi de la mise en œuvre du DOCOB.

La subvention est estimée ainsi :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel arrondi HT
A – Prestation de services	6 000, 00 €
B – Frais de personnels	60 000, 00 €
C – Frais professionnels	5 000, 00 €
D – Frais de formation	4 000, 00 €
TOTAL GENERAL	75 000, 00 €

Les modalités de paiement sont indiquées dans la convention en annexe.

Aujourd'hui, la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2016, a conduit, de fait, à la fin de l'exercice du Syndicat comme le stipule le Préfet dans l'arrêté de dissolution du 29 décembre 2015.

Dans le cadre de la reprise de ses activités, il est proposé que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence se substitue au syndicat dissous et délibère sur la reprise de la convention d'animation du site avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-26, L5211-41 et L5215-21 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 2 novembre 2015 du syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois se prononçant sur les conditions de sa liquidation ;
- L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois transférant l'ensemble de ses biens, droits et obligations à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La convention d'animation Natura 2000 notifiée au syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois le 31 Juillet 2014;

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
HN 106-237/16/CM

Est approuvée la reprise par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence des droits et engagements concernant la convention d'animation du site FR9312009 - Plateau de l'Arbois -.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
HN 106-237/16/CM

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à ces opérations, y compris tout avenant à la convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016